



référé suspension exécution provisoire ordonnance changement curatelle

Par **MD78**, le **09/07/2019** à **16:24**

bonjour

j'étais curateur de mon fils jusqu'à ce que le juge des tutelles fasse une ordonnance de changement (saisine par mon fils) de curateur en désignant une association. vu le lieu d'hébergement de mon fils, le juge n'est pas compétent territorialement, l'a reconnu lui-même durant l'audition. dans l'ordonnance, le juge ne donne aucun élément factuel argumentant le changement (évoque sans détail aucun des problèmes père-fils).

je souhaite faire un référé pour suspendre l'exécution provisoire, certains conseils juridiques me disent de faire une assignation contre l'association désignée (alors que je n'ai aucun contentieux avec), d'autres me disent qu'il n'y a pas lieu d'assigner car je n'ai pas de partie adverse et qu'il n'y a pas de conflit.

merci de m'éclairer

bonne journée